CONDITIONS DE L'ABEILLE.

POUR LA PRÉMIÈRE ÉTENDUE.—DIX PIASTRES AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pour moins d'un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins que celui qui voudra interrompre son abonnement ne nous en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, et ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins* pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour chacune subséquentes.

Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront taxés à raison du prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à de prix raisonnables.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

Les portours de l'*Abeille* n'ont le droit ni de recevoir d'un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Pour Madisville, Louisburg et Madisonville.—Le public est respectueusement informé que le capit. SHERMAN reçu le commandement du nouveau bateau à vapeur MOBILE, le dit bateau quittera pour les ports ci-dessus, comme suit:

Partira du railroad tous les samedis à 4 heures de l'après midi.

Partira de Madisonville tous les dimanches à cinq heures du matin.

Partira du railroad tous les dimanches à neuf heures du matin.

Partira de Madisonville tous les dimanches à quatre heures du matin.

S'adresser à TOURNE & BECKWITH.

Pour Regulier, Nouvelle Orléans, Plaquemine et Rouge.—Le bateau à vapeur d'une force supérieure, COMMODORE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et mardis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages le samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine à CARRIERE, DARAN & Co.

28 sept rue St. Louis. Nos 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle. Orléans.

Le bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine J. MARKS.

Le bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

Le bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Le bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURSAC.

Les bateaux à vapeur sont de première classe, commandés par des hommes experts et bons marins. La plus grande ponctualité sera observée pour l'heure de départ. Les passagers seront traités avec égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs Blanc, offrant de superbes arrangements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquet régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins que le port payé par les chargeurs, et le fret qui sera reçu le soit de nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

Voyage de Plaisir le Dimanche.

Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et quitte Madisonville à 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH.

4 août 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour la Mobile.—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les vendredis après l'arrivée du char de 9 heures et demi, quittant la Mobile tous les dimanches du matin à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser

TOURNE & BECKWITH.

5 août Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR LES BAIES ST. LOUIS, BILOXI, EST ET OUEST PASCAGOULA.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures du après-midi. A son retour il partira de Pascagoula les samedis, afin que les passagers débarquent le dimanche matin, et de Baton Rouge tous les vendredis et mardis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages le 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine à CARRIERE, DARAN & Co,

2 sept rue St. Louis. Nos 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle. Orléans.

Le bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine J. MARKS.

Le bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

Le bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Le bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURSAC.

Les bateaux à vapeur sont de première classe, commandés par des hommes experts et bons marins. La plus grande ponctualité sera observée pour l'heure de départ. Les passagers seront traités avec égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs Blanc, offrant de superbes arrangements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquet régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins que le port payé par les chargeurs, et le fret qui sera reçu le soit de nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

Voyage de Plaisir le Dimanche.

Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et quitte Madisonville à 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH.

4 août 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour la Mobile.—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les vendredis après l'arrivée du char de 9 heures et demi, quittant la Mobile tous les dimanches du matin à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser

TOURNE & BECKWITH.

5 août Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR LES BAIES ST. LOUIS, BILOXI, EST ET OUEST PASCAGOULA.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures du après-midi. A son retour il partira de Pascagoula les samedis, afin que les passagers débarquent le dimanche matin, et de Baton Rouge tous les vendredis et mardis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages le 3, du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine à CARRIERE, DARAN & Co,

2 sept rue St. Louis. Nos 11 et 15.

Pour les ports d'Europe.

POUR HAVRE.—Le navire BOLIVAR capitaine Pemberton, a commencé à prendre sa charge pour le susdit port, et sera promptement expédié. Pour fret de 500 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

R. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

POUR St. Yago de Cuba.—La goëlette espagnole TRES HERMANAS, capitaine don José Cerbera; ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et partira sans délai. Pour fret de la balance en passage s'adresser à

GOULE & LAMBERT,

24 sept. 11, de la Levée, au 11, adjacent au railroad.

POUR LA HAVANE.—La belle goëlette, fine marcheuse EMIGRANT, capit. Hardy, partira sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à EASTMAN & BROTHERS,

3 sept Vieille Levée, no. 30.

A LOUER deux maisons à deux étages, situées rue Madison. S'adresser au bureau de M. Graithe, ou au magasin de Mrs. Delasus et Montreuil ou chez Fernandez, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste. Anne et Madison.

5 oct—3m

A LOUER.—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON.

21 sept—3m

A LOUER.—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton; accès par des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une fontaine devant la maison qui contient quatre appartements et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—3

Avis de Banques et de Comp.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:

3 o x 12 o sur 30 pieds de long. } suit en bois gras
8 o x 8 o sur 8 do do } ou en cyprès.
6 x 6 sur 18 do do }

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.

24 sept J. COMMENY, président.

Banque de l'Association Générale des Habitants de la Louisiane

Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

CETTE Banque de sur Londres à 9 1/16 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 23 1/2; sur New York à 30 jours de vue.

21 sept A. BADBOUIN, caissier.

Compagnie Bourse et Banque de la Nelle. Orléans,

20 septembre 1836.

AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.

Par ordre de la direction,

21 sept R. BIENAN, caissier

AVIS—La continuité du mauvais temps a tellement abîmé le chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, que la Compagnie croit de son devoir de prévenir le public que jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations, les chars des passagers seront les seuls qui feront le service. Ils quitteront

Carrollton à	et la Nouvelle-Orléans à
5 heures du matin	6 1-2 heures du matin.
7 1-2 "	9 "
1 1-2 " après midi,	3 " après midi.
5 " "	6 " "

Les chars des rues Jackson et La Course partiront de la Nouvelle Orléans à 6 heures du matin et continueront toutes les heures.

Lorsque le locomotive sera prêt, le public en sera prévenu. P. CAZENAVE,

26 sept—6 Secrétaire pro temp.

Compagnie du chemin à coulisse et de la Banque de Pâtchafalaya.

Nlle. Orléans, le 27 septembre 1836.

AVIS.—Les actionnaires de cette institution sont, par la présente, notifiés qu'un terme de cinq piastres sur chaque action du fonds-capital sera dû lundi prochain 3 octobre, et payable à la maison de Banque, rue du Camp, No. 29. Les livres de transfert seront clos du 30 courant au 8 du mois prochain.

La clause dixième de la section 1 de la charte de la dite compagnie fait connaître les peines auxquelles s'expose tout actionnaire qui négligera ou refusera de faire aucun des paiements dûs et exigés.

"Dixième article. Si un souscripteur néglige de faire ses paiements jusqu'à la concurrence de la somme de vingt-cinq piastres sur chaque action à l'époque que devront se faire ces paiements, comme il est exigé ci-dessus, ce souscripteur perdra au profit de la dite compagnie, la somme ou les sommes qu'il aura déjà payées sur chaque action; et s'il y avait encore négligence dans le paiement d'aucune partie de toute somme souscrite pour former le fonds capital de ladite compagnie, par aucune personne, société, ou corporation, la partie qui aurait manqué de faire ledit paiement, perdra tout droit à aucun dividende avant l'époque où le paiement aurait dû être fait ainsi qu'à celui qui aurait été acquis pendant le délai qui se sera écoulé depuis cette époque."

28 sept R. G. DIXON, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle.-Orléans, 8 septembre 1836

LE 5 Octobre prochain étant le terme accordé pour garantir les deux millions et demi d'actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens pour les livres de souscriptions ont été ouverts à la Nouvelle Orléans, les souscripteurs dont les titres sont approuvés, sont prévenus que ceux qui à cette époque n'auront pas consenti leurs hypothèques en faveur de la Banque, seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux dites actions et que leurs noms seront en conséquence rayés de la liste des souscripteurs parmi lesquels la répartition finale devra être faite.

Par ordre de la Direction

J. B. PERRAULT, Caissier

9 sept.—

Compagnie de Navigation d'Orléans.

Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre sous la tonneau.

Par ordre de la Direction,

7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836.

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution, conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.

5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE,

Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.

CHS. F. RONDEAU,

2 sept—1m caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 6, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.

5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,

4 juillet 1836.

UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléanas, 25 juillet 1836.

27 juil EDWARD DUFLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sainett,
S. W. Oakey,
James Currell,
John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin

VIEUX COGNAC & WHISKEY D'IRLANDE.—... pipes et demi pipes, le dernier en barriques, les deux d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par WILLIAM VANCE,

rue de la Douane, no 18.

Aussi, Toile d'emballage de Dundee, à vendre comme ci-dessus. 30 sept

SUCRE—75 boucauts Sucre, reçus et à vendre par T. BARRETT & Co

SEL—100 sacs à vendre par PERKS & HALL.

21 sept

BOIS DE CONSTRUCTION—24,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par

17 mai WILLIAM BOMAN, 168 Bassin.

CAFÉ—3000 sacs Café de Rio de la dernière récolte, à vendre par

27 sept R. GRONING & Co.

EN débarquement des navires Girard et Trenton, venant de Boston.

100 câmes cuivre nouvelle,
200 do barouche de
250 do canons Winchester et J. Blacker & co
100 do Chine baleine assorties,
50 barils mackereaux no 3, de 1836, à vendre par

CARRIERE, DARAN & Co.

sept 11 & 15, rue St. Louis.

REÇU par le navire Mozart, venant du Havre, 170 caisses oléines de Dunkard, de Paris, en bouteilles blanches,

100 do do en bouteilles noires,

Et en cuivre: 2 suspensions récentes:

Prêtes à l'eau de vie et au vinaigre.

Liqueurs superfines en bouteilles et demi bouteilles Anisette, vins de Bordeaux, Champagne, Bourgogne mousseux, Chambertin, vieux Cognac &c.

Le tout de première qualité, à vendre chez

LAFAYE & DAULATOUR.

Rue St. Louis 77

MESSRS LIZARDI & Co.—Reçoivent par le navire Mozart du Havre, indiennes françaises, étoffines, nouveautés, rideaux, mouchoirs rastapolam et diverses autres marchandises convenables pour le marché de la ville, qu'ils offrent à vendre rue Royale n 156—Plus; quelques belles balles belle cotonnade.

23 sept

PROCLAMATION

PAR

EDWARD D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Inférieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat et pour ordonner à nous juges de paroisse, sherifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le temps voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le troisième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,

(sig.) E. D. WHITE,

MARTIN BLACK, Secrétaire d'Etat.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves —Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu qu'attendu que John Green, demeurant dans la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi, W. F. C. Duplessis, Régistre des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et en office Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du deux d'avril mil huit cent trente six, rendu dans l'affaire de la succession de feu Samuel Mason, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, fut, le dix-sept mai mil huit cent trente six, offerte en vente publique à l'encan, par le soussigné, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la susdite succession de feu Samuel Mason, et fut adjugée au susdit John Green, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la Propriété d'après le Transfert Judiciaire.

Un certain Lot de Terre, situé au faubourg Lavoudais, paroisse de Jefferson, et désigné sous le numéro six, de l'îlet numéro quarante-trois, sur le plan du dit faubourg, dressé par Benjamin Buisson, voyer de la dite paroisse de Jefferson, fait le cinq mars mil huit cent trente deux, et déposé au l'étude de Greenbury Ridgely Stringer, notaire public de la Nouvelle Orléans; le dit lot formant l'encoignure de la rue Jerome et de la Huitième rue, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Jerome, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la Huitième rue; le tout mesure américaine, adjugé à John Green, pour le prix de deux cent piastres (@200)

Conditions de la vente: Comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la loi de terre ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne devra pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour des Preuves, en ville, ce jour du mois de septembre A. D. 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,

1 oct—4 Régistre des Testaments.

A VENDRE A L'AMIABLE.

DEUX jolies propriétés situées au faubourg Montreuil, faisant face à la rue Elmire. La première, mesure 120 pieds de face sur une profondeur égale de 120 pieds. Ensemble une maison de trois pièces, entourées dépendances. La seconde propriété a une façade de 60 pieds sur la rue Elmire et une profondeur de 120 pieds. Ensemble la maison principale, les cuisines et autres dépendances. On vendra également 91 actions de la Banque des Citoyens, pour garantir des quelles les deux propriétés sont hypothéquées en faveur de l'institution.

Pour les conditions, s'adresser à BUNEL CORNU, sur le lieux, No. 9 4 oct—3

COTON PERDU—Une balle marquée J. T No. 7, débarquée du steam boat Commerce, a été prise de la Levée vis à vis la rue St Louis, le vendredi 23 du courant. Celle-ci a été conduite au Parc de la ville, les propriétaires sont priés de venir les réclamer.

CARRIERE, DARAN & Co.

Nlle. Orléans, No 11 et 15

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés ont reçu, dernièrement un assortiment de Draps et cassimires, flanelles, etc, rouge et jaune; cotonnades; tapis de Ingrain, Venise et Bruxelles; du cour, cretonnes; tapis ciré; couvertures; ourlets et tables, très beaux.

Aussi—Un assortiment général de marchandises sèches qu'ils offrent à des prix raisonnables.

ANDREWS & BROTHERS,

1 oct rue de Chartres, No. 19.

CORDAGE—300 rouleaux cordage de Manilla: 40 do do Russie; 200 do cordé d'emballage, du nord; en débarquement et à vendre par

HARROD & QUARLES,

1 oct rue de la Douane, No. 24.

PECHES SECHES—Quelques barils bien conditionnés, à vendre bas pour clôre une consignation. S'adresser à G. DORSEY,

1 oct 44, Nouvelle Levée.

MAIS & AVOINE—114 sacs de maïs et 60 sacs d'avoine reçus par le George Collier et à vendre par EASTMAN & BROTHERS,

3 sept Vieille Levée, no. 30.

A VENDRE—Deux Lots de Terre attenants, et situés dans la rue Perdido, entre les rues Carondelet et Philippe, ayant ensemble 51 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 112 pieds un pouce de profondeur, sur lequel se trouve une bonne maison à domicile, une cuisine à deux étages, puits et citerne. La propriété ci-dessus fait présentement l'usage d'un "Cotton Pickery," à quoi elle est bien adaptée ayant une bonne presse et tout l'appareil nécessaire pour un tel établissement. Pour la condition s'adresser à

WILLIAM VANCE.

30 sep—1m,3ps No. 18, rue de la Douane.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné,

10 demi pipes eau de vie cognac fine champagne, ayant droit au drawback,
200 caisses eau fleur d'Orange, grand modèle,
200 do vin vieux Tavel,
100 do champagne, 1ère. qualité,
100 do liqueurs superfines assorties,
50 do extrait d'absynthe,

et un grand assortiment de vins rouge et blanc, en barriques et en caisses.

Plus; ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes françaises et suisses, chambergulles, mantilles, alépines et bretelles en gomme élastique.

OSMIN BIGOURDAN.

20 sept

A VENDRE—Un débarquement du Mozart, venant de Havre, les marchandises suivantes, ayant droit au drawback:

200 paniers Champagne mousseux, Sillery et Ai;
600 caisses Vin de Bourgogne; 140 Beaune; 112 Chambertin; 116 Pomard; 233 Romani.

D'importation antérieure.

2 balles Mousseline unies et brodées;
1 balle Piqué anglais, par J. VATINEL

4 oct rue Conti, No. 21.

A VENDRE par le soussigné: 100 caisses St. Julien; 100 do St. Estèphe; 100 do St. Emilion; 100 do. Pauillac; 400 caisses Vin, ayant droit au drawback. J. VATINEL,

4 oct rue Conti, No. 21.

J. ROBERT & Co., No. 117, rue Royale, offrant à vendre à des conditions raisonnables:

58 serons Tabac de Cuba;
25 sacs Café vert de la Havane;
10 bbls, 10 demi do. et 46 caisses Amandes;
200,000 Cigarres de la Havane, bon pour le marché de l'Ouest. 4 oct

EN débarquement du navire New-Orleans, de Liverpool, 10 caisses de Fusils à deux coups, batterie à piston et à pierre.

LABADIE & JACQUELIN,

4 oct 59, rue de la Levée.

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre:

25 causes Sucre blanc de la Havane:
1500 sacs Café vert do. do;
200 balles Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo);
500 milliers Cigarres de première qualité;
Amandes en barils et caisses. 1 oct

A Vendre par le soussigné à l'arrivée du navire Globe, attendu prochainement de Bordeaux,

600 Barriques vin rouge Montferrand,
200 do do do Talence,
200 Tierçons vin blanc,
6000 Caisses vin rouge et blanc divers crûs,
200 do Grand Larose et Chateau-Latour,
200 do Fruits à l'eau-de-vie assortis,
200 Paniers huile d'olive,
15 Demi-pipes eau-de-vie Cognac, (Dupuy)
20 Balles bouchons,
200 Chapeaux de soie pour hommes,
150 Balles foin français.

OSMIN BIGOURDAN.

30 sept Rue Toulouse, 23

GENIEVRE—10 pipes Genièvre de Hollande supérieur, en débarquement et à vendre par

HOSKINS & WILCOCKS,

28 sept 38, rue du Camp.

CLOUX—500 petits barils des fabriques de Phoenix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,

28 sept 38, rue du Camp.

THE—304 caisses de 6 à 13 livres, Imperial et gun powder, en débarquement du navire Shakespear, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,

28 sept 38, rue du Camp.

CHARBON—200 tonneaux Peach Orhard, à vendre pour clôre une consignation. S'adresser à

HOSKINS & WILCOCKS,

28 sept 38, rue du Camp.

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse, No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à R. BRUGIER.

28 sept

A Louer, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à R. BRUGIER.

28 sept

50 Barils Rum du pays et 80 barils melasse à vendre par R. BRUGIER,

28 sept Rue St. Louis, No. 16.

HARENGS & SAUMON.—300 caisses Harengs; 250 barillets Saumon, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,

26 sept 56, vielle Levée.

100 Barils Huile de Baleine, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,

26 sept 57, vielle Levée.

CERISES—100 caisses Cerises de premier choix, en grandes carafes, débarquant de navire Mozart, à vendre—rue Toulouse, No. 30. [26 sept

INDIENNES de mode, maintenant en déchargement des navires Kentucky, Shakespeare et Huntsville; 20 colis calicoes assortis, à vendre à bas prix et à des termes accommodans, en gros et en détail.

PEET & NORTH,

26 sept no. 12, rue de Chartres.

BURE, TAPIS—Les soussignés ont maintenant en déchargement du navire paquebot Shakespeare, de New York, un assortiment de Tapis de Wilson, Ingrain, Vénitiens et Bruxelles; aussi, des Bures de Bruxelles, Wilson et toutes, de toutes qualités, qu'ils vendront à bas prix et à des termes accommodans.

PEET & NORTH,

26 sept no. 12, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Bolivar, Kentucky et Montgomery, de New-York:

100 barils Genièvre double ancre;
10 demi pipes Eau de vie de 1ère. preuve;
100 caisses Blanc de Baleine New Bedford;
150 do Fromages Goshen;

A vendre par CARRIERE, DARAN & Co,

24 sept Nos. 11 et 15, rue St. Louis.

A VENDRE—En magasin, 140 barillets graisse, 1ère qualité.

24 sept E TASTET & A. DELAMARE.

RECU, 1—Grilles en fer fondu de 6 à 12 pouces carrés, pour fourneaux de cuisine et boîte pour charrettes. J. LABADIE,

24 sept 19, rue de la Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par

J. LEBLANC & Co,

23 sept rue Royale, No 182.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues et de moyenne qualité, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,

22 sept rue Royale, No. 182.

COLLETS de manteaux, manteaux pour pilotes, épreuve d'eau d'une qualité supérieure et du dernier goût, à vendre par W. VANCE,

23 sept rue de la Douane, n. 18.

SANGSUES—4000 sangsues de choix, à vendre à la pharmacie de J METGE,

rue Royale, n. 199 entre St-Pierre et Orléans.

23 sept—3t

JAMES LILLY, Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

HARRISON, BROWN & Co. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre

Un assortiment des Marchandises sèches, convenables au marché du Mexique, et à celui de la place. 21 sept

HARRISON, BROWN & CO. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre, à des conditions raisonnables:

200 demi pipes et quarts de eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, d'importation directe et ayant droit au drawback.

Vins de Madère, de Sherry et de Porto, en futailles et en bouteilles: Vin de Champagne;
Tabac de Cuba, 1ère. 2de. et 3ème. qualités;
Ferblanc; Savon du Nord. 21 sept

REMEDE du Leroy, pilules purgatives du docteur Le-Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antigraineux du docteur Guillot; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD,

21 sept 15 encoignure Ursulines et Levée.

LE soussigné partant pour l'Europe, prévient le public qu'il laisse Mr. Chas. Urquhart, chargé de ses affaires. FELIX LABATUT.

19 sept—5

EN débarquement et à vendre par les soussignés: 400 douzaines Cerises (bouteilles blanches); 10 paniers demi bouteilles; 25 caisses Sucre blanc de la Havane. E. TASTET & A. DELAMARE,

17 sept rue Saint Louis, No. 50

MACHOIRS no Sels noirs de Cuinteau do. Semelles de fantaisie; 26 Mannes de 32 pouces; Toiles de Russie de 1812, en débarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

1 oct 47, rue Bienville.

PLAQUES en FER BLANC.

Caisses pleines, reçus et à vendre par

MARTIREAU, CRUGER & Co.

20 sept 20, rue Bienville.

200 Paniers Champagne, de première qualité, à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,

6 oct 56, Nouvelle Levée.

Une récompense.—

La bonne récompense sera donnée pour l'arrestation de la négrite malatresse BETSY, âgée de quinze à seize ans, taille d'environ cinq pieds, elle a la figure riante et des cheveux assez longs; elle parle l'Anglais et le Français. Elle est partie de chez le soussigné le 26 sept.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

NEUVILLE BIENVENU.

PARTI MARRON, le nègre MANUEL COURTA, ayant une cicatrice sur le front, entre les deux sourcils. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon blanc et d'une chemise de cinage. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le conduira à la geôle.

CHARLES HEBERT.

5 oct—3

$15 DE RECOMPENSE seront payées à quiconque logera dans une des geôles de cette paroisse le grisonnié André, âgé de dix-neuf ans, figure élongée, ayant quelques grains de picotes sur la figure, marchant très vite, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, mesure anglaise. Il est crétin et ne parlant un peu l'anglais; on présume l'avoir vu partir à bord du Carlton samedi 24 du mois dernier, pour Vicksburg. S'il est trouvé hors de l'Etat de la Louisiane, la récompense sera de $50.

6 oct—3 Ve. J. B. DROUET

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, à Smith's Point; paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, le dix-huit Novembre dernier, la mulatresse nommée MILLEY, parlant espagnol, française et anglaise, âgée d'environ vingt-neuf à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles devant étant les meilleures, nez retrousse, un gros doigt du pied gauche ou droit, recourbé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus de Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'